

SANTÉ À TOUS LES ÉTAGES !



Guide de mobilisation pour le droit
à un logement favorable à la santé



cultures
& santé

Sommaire

Éditeur responsable :

Denis Mannaerts
rue d'Anderlecht, 148
1000 Bruxelles

Éducation permanente 2026
D/2026/4825/2

Cet outil peut être téléchargé sur notre site ou commandé
gratuitement auprès de notre centre de documentation :

www.cultures-sante.be

cdoc@cultures-sante.be

+32 (0)2 558 88 10

Avec le soutien de la FWB



4	introduction
5	Partie 1 – État des lieux général des liens entre santé et logement
6	Quand ma santé est influencée par mon logement
8	Causes des problèmes de santé
8	Humidité, moisissures et champignons
9	Loyers trop chers
10	Logements mal isolés
12	Des logements trop petits
13	Des logements en mauvais état, des petits propriétaires dépassés par les charges ?
14	— Piste 1 – D'accord, pas d'accord
16	— Piste 2 – Témoignages et enquêtes sur le mal-logement
20	— Piste 3 – Discussion sur base d'images
23	Partie 2 – La loi, ses limites, les actions possibles
24	Locations : les obligations des propriétaires
25	— Piste 4 – Mon logement est-il aux normes ?
28	Que faire quand les normes ne sont pas respectées ?
32	Que faire si je suis malade à cause de mon logement ?
36	Partie 3 – Faire bouger les choses
37	— Piste 5 – Des actions réalisées
42	Agir collectivement
44	Se débrouiller soi-même
46	— Piste 6 – Prescriptions face à un secteur malade
48	Conclusion
49	Bibliographie & Ressources

Contenu du guide



OBJECTIFS

- ✦ Visibiliser les liens entre santé et logement à l'aide de chiffres et de témoignages
- ✦ S'approprier la thématique en analysant des problématiques rencontrées par d'autres
- ✦ Prendre conscience des normes et acteurs régionaux existants
- ✦ Visibiliser les actions menées autour de logement et santé
- ✦ Réfléchir à des revendications



DESTINATAIRES

Ce guide est destiné à toute personne exerçant dans les champs du logement, du social, de l'éducation permanente, de l'insertion socio-professionnelle, de l'alphabétisation, de l'enseignement, de la santé et souhaitant parler des liens entre logement et santé.



NOMBRE DE PARTICIPANT-ES

L'animation est prévue pour être faite dans des groupes allant de 4 à 15 personnes. À noter que plus un groupe est grand moins les personnes ont l'espace pour s'exprimer.



DURÉE

Nous conseillons une animation de 2 heures pour pouvoir aborder les grandes parties du guide. Avec 3 heures de temps l'anim· peut approfondir les différentes pistes.



Cultures&Santé remercie l'ambulance verte et la DIRL pour avoir pris le temps de répondre à toutes nos questions.

INTRODUCTION

Asthme, difficultés à respirer, démangeaisons, troubles du sommeil, dépression, fatigue... autant de problèmes de santé ayant en commun de pouvoir être liés au logement.

Notre logement joue sur notre état de santé, il peut positivement l'améliorer en offrant un espace de sécurité, de ressourcement et d'épanouissement. À l'inverse, le logement peut causer toutes sortes de problèmes de santé physique, mentale et sociale.

Une étude de la mutuelle Solidaris comptait qu'un logement sur huit provoquait des problèmes de santé¹. Les problèmes ne se répartissent pas également dans la population mais concernent les personnes qui ont les plus petits revenus. En effet, « 22% des personnes ayant des petits revenus déclarent avoir un problème de santé à cause de leur logement, c'est 3 fois plus que pour les personnes les plus aisées »².

Cette brochure vient compléter le guide de mobilisation³ pour le logement rédigé par des structures actives dans la mobilisation pour le droit au logement notamment lors du Housing Action Day. Elle se focalise sur les liens entre logement et santé à travers des chiffres, des témoignages et des actions à penser et mettre en place pour que la situation change.

1 Eric Burgraff, *Un logement sur huit provoque des problèmes de santé*, Le Soir, 18 Octobre 2023.

2 *Ibid.*

3 Housing Action Day, *Guide de mobilisation pour le logement*, 2025.



**ÉTAT DES LIEUX
GÉNÉRAL
DES LIENS
ENTRE SANTÉ
ET LOGEMENT**

1 Quand ma santé est influencée par mon logement

Pour l'Organisation mondiale de la Santé le logement est un déterminant majeur de la santé. « Les mauvaises conditions de logement constituent l'un des mécanismes par lesquels les inégalités sociales et environnementales se traduisent par des inégalités en matière de santé »⁴.

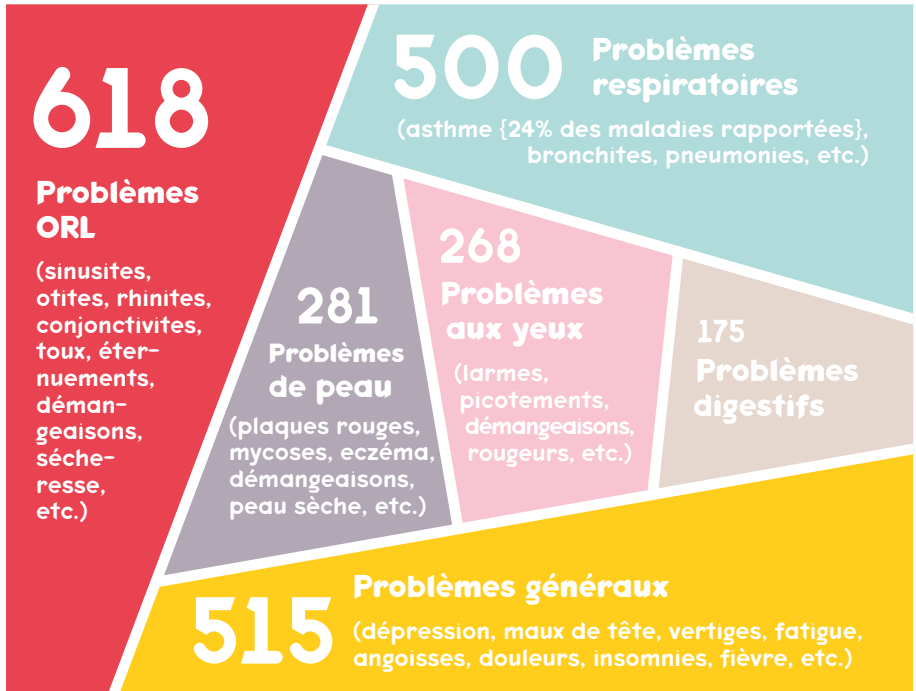
Par exemple, 32% des bruxellois-es, soit une personne sur 3, vit dans un logement ayant des gros problèmes : humidité, pluie dans le logement, manque de lumière, absence de toilettes personnelles⁵. Ces gros problèmes impactent la santé des habitant-es. 13% des Belges francophones ont déjà eu un problème de santé lié à leur logement : maladies respiratoires, allergies, santé mentale, etc.⁶ Un mauvais logement peut également impacter la santé sociale de ses habitant-es. De fait, il est compliqué d'inviter des personnes chez soi quand on vit dans un logement en mauvais état (humidité, nuisibles, froid, etc.). Par ailleurs, vivre dans un logement trop petit peut dégrader les interactions entre les personnes y vivant.

4 OMS, *Lignes directrices de l'OMS relatives au logement et à la santé*, 2018.

5 *Rapport annuel : le baromètre social de l'Observatoire du Social et de la Santé de Bruxelles*, 2023.

6 *Thermomètre Solidarité, Comment les Belges Francophones perçoivent-ils l'incidence du logement sur leurs santé ?*, octobre 2023.

Problèmes de santé relevés par un·e médecin (2016-2020 à Bruxelles)



Source : Bruxelles environnement, rapport du CRIPI mai 2023

Les chiffres du graphique ci-dessus ne reprennent que les problèmes de santé liés au logement relevés par des médecins, ils sous-évaluent donc la situation réelle par le fait que des habitant·es ne vont pas forcément voir le médecin pour régler leurs problèmes et que les médecins ne font pas forcément le lien entre un problème de santé et le logement. Cependant, ces chiffres permettent de faire ressortir les problèmes de santé les plus fréquemment rencontrés.

Les problèmes de santé les plus fréquents du fait d'un logement inadapté sont majoritairement des problèmes physiques liés au système respiratoire et des problèmes de santé mentale comme la dépression, les insomnies ou la fatigue. L'asthme représente 24% des problèmes détectés par les médecins. Par ailleurs, l'OMS pointe également l'augmentation des risques d'accidents domestiques (glissade ou chute) quand on vit dans un logement inadapté.

2

Causes des problèmes de santé

HUMIDITÉ, MOISSURES ET CHAMPIGNONS

« On essaye aussi d'aérer un maximum et d'augmenter le chauffage dans les pièces humides... Mais rien n'y fait, l'humidité est toujours aussi présente. »

Les logements doivent être équipés de système de ventilation pour que l'air circule et qu'il n'y ait pas de problèmes d'humidité. Ce n'est pourtant pas souvent le cas, et les témoignages d'habitant-es ayant des problèmes de moisissures, d'infiltrations ou de champignons sont très courants. « Ce sont surtout les locataires qui sont impactés par des problèmes d'humidité dans leur logement », car ils et elles ont « moins de leviers pour convaincre leur propriétaire de réaliser des travaux de rénovation », selon François Ghesquiere, attaché scientifique à l'Iweps.

L'humidité et les champignons sont les premières causes des problèmes de santé liés au logement. Elles peuvent causer des problèmes respiratoires, de l'asthme, des rhumes chroniques, des allergies. Pour Olivier Michel, pneumologue et professeur à l'ULB, « c'est un véritable problème de santé publique »⁸.

15 % des logements en Belgique présentent des problèmes d'humidité. À Bruxelles, cela représente un logement sur cinq⁷.

⁷ Chiffres de l'IWEPS (Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique), cité par Le Soir, janvier 2026.

⁸ Alix Mayence, À Bruxelles, plus d'un logement sur cinq est impacté par des problèmes d'humidité, Le Soir, 8 janvier 2026.

LOYERS TROP CHERS

“Les parents déménagent parce que ça devient trop cher à Bruxelles donc ils vont en Flandre. Mais après il y a les problèmes du transport pour que les enfants arrivent à l'école”.

Entre 2012 et 2022, les loyers bruxellois ont augmenté de 20% en plus de l'inflation.

Louer ou acheter un logement en Belgique coûte de plus en plus cher.

Un logement est considéré comme abordable si son prix ne dépasse pas 25 ou 30% du budget des personnes y habitant. À Bruxelles, les habitant-es consacrent en moyenne 35%⁹ de leurs revenus au logement à cause du manque de logements accessibles. Pour les personnes aux plus petits revenus c'est encore plus, iels dépensent la grande majorité de leurs revenus pour se loger. Face à des budgets de plus en plus serrés, les personnes vont économiser sur des frais liés à l'alimentation¹⁰ ou à des soins de santé.

Quand le loyer devient impayable, des locataires doivent quitter leur quartier pour aller vers des quartiers moins chers¹¹. Ils sont souvent moins bien desservis par les transports en commun, les services de santé sont moins nombreux (médecins généralistes, hôpitaux, associations de prévention etc.) et cela amène donc d'autres problématiques. Les personnes se retrouvent également plus isolées car elles s'éloignent de tout un réseau de personnes connues dans leur ancien quartier.

Des locataires peuvent également se retrouver contraints de prendre un logement plus petit pour limiter la hausse des loyers. Cela cause d'autres problèmes liés au fait de vivre dans un espace trop petit.

9 Statbel : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/budget-des-menages>

10 Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté, *Logement et santé, des inséparables*, Éducation Santé, Novembre 2025.

11 *J'y suis, j'y reste ! Un outil pour lutter contre la gentrification*, Cultures&Santé, 2024.

LOGEMENTS MAL ISOLÉS

Des logements inchauffables l'hiver

« Le mauvais logement, je l'ai subi pendant près de dix ans. La chaudière tombait en panne et, en hiver, la température atteignait maximum 14 degrés. J'étais dans mon divan, toujours en position fœtale, avec un maximum de couvertures, c'est mon corps qui chauffait les couvertures. »

Des logements mal isolés sont difficiles à chauffer et coûtent cher en gaz ou en électricité. Vivre dans un logement où on a froid peut créer des problèmes de santé mentale, physique et sociale. Le corps est toujours en tension, davantage fatigué et on a plus difficile à inviter des personnes chez soi.

Par ailleurs, indirectement, les logements mal isolés et donc inchauffables risquent de se combiner avec des problèmes d'humidité. Des murs trop froids facilitent la prolifération de champignons et de moisissures.

Les personnes aux plus petits revenus sont celles qui occupent des logements de mauvaise qualité, inchauffables l'hiver et étouffants l'été.

En Région bruxelloise, 45%, et en région Wallonne, 38% des logements sont classés PEB F ou G, les pires notes pour l'isolation d'un logement. C'est comme si ces logements n'étaient pas isolés¹².



¹² Vivre dans une «passoire énergétique» : comment payer? - Emission spéciale On n'est pas des Pigeons et QR - Auvio

Des logements étouffants l'été

Si la Belgique ne connaît pas encore d'épisodes de canicules longs et récurrents comme c'est le cas dans des pays du sud, les températures peuvent parfois être très élevées et impacter l'état de santé des personnes. Moins les logements sont isolés plus la chaleur y est élevée. La chaleur est davantage mal vécue dans des environnements urbains.

Vivre dans un logement où il fait trop chaud l'été peut impacter négativement la qualité de sommeil, le système cardiovasculaire et l'état de fatigue général. Plus globalement cela dégrade l'état de santé physique et mental.

Des logements où on entend tout

« Quand la personne dit : “ça ne va pas, je ne peux pas habiter ici, je deviens fou, il y a du bruit, il y a mon voisin qui fait ci, mon voisin qui fait ça...” , en fait c'est un vrai problème. »

Un logement peu bruyant améliore la qualité de vie et les relations entre les habitant·es d'un logement ou d'un immeuble. À l'inverse, des logements mal isolés au niveau du bruit peuvent avoir des conséquences négatives sur la santé : nervosité, stress, troubles du sommeil, fatigue.

Les bruits peuvent venir de l'extérieur ou de l'intérieur du bâtiment. Des rénovations peuvent profondément améliorer la qualité phonique d'un bâtiment. Souvent dans les bâtiments anciens, les logements sont très peu isolés. Dans les quartiers où les logements sont encore bon marché, la densité est souvent plus élevée qu'ailleurs et s'accompagne logiquement de beaucoup de bruits. La mauvaise isolation peut produire des tensions entre voisin·es et dégrader les relations de voisinage des personnes.

DES LOGEMENTS TROP PETITS

« Chez moi, c'est pas possible de me concentrer et réviser mes cours, je ne peux jamais être au calme dans une pièce. L'appartement est trop petit pour notre famille. Heureusement, il y a des bibliothèques même si parfois il y a aussi trop de monde. »

Beaucoup de locataires se retrouvent à vivre dans des logements trop petits, par défaut, car les loyers sont trop chers. À Bruxelles, ce problème est très fréquent car il manque de logements pour des familles nombreuses. Sur le marché privé, beaucoup de propriétaires de grandes maisons ont préféré les diviser en petits appartements car cela leur permet de gagner plus d'argent. Sur le marché public, il manque de logements sociaux et encore plus de logements sociaux de grande taille.

Les logements trop petits peuvent avoir des effets directs sur le sommeil, le niveau de stress, le manque d'intimité. Cela peut générer des tensions dans la famille et dégrader les relations entre les habitant-es d'un même espace, surtout s'ils ont des rythmes différents.

30% des locataires vivent dans des logements trop petits.



13 Hugo Périlleux, *Bruxelles Rentière : Enquête sur le marché locatif privé qui amplifie les inégalités sociales à Bruxelles*, Médor, 2024.

14 *Ibid.*

15 *Ibid.*

16 *Ibid.*

DES LOGEMENTS EN MAUVAIS ÉTAT, DES PETITS PROPRIÉTAIRES DÉPASSÉS PAR LES CHARGES ?

Les problèmes de logement sont particulièrement intenses à Bruxelles. C'est la région belge où les revenus sont les plus bas. 67% des ménages bruxellois sont locataires soit quasiment 7 personnes sur 10 (contre 36% en Wallonie). En Région bruxelloise, seulement 28% des propriétaires vivent dans leur logement¹³. Les autres les louent et sont, très majoritairement, propriétaires de plusieurs biens. 55% des propriétaires louant leurs logements (les bailleurs) ont au moins 3 logements¹⁴.

Les bailleurs ont des revenus élevés, iels appartiennent à la tranche avec les plus hauts revenus¹⁵. 60% d'entre eux font partie de la majorité des Belges gagnant le plus d'argent et inversement pour les locataires. Globalement, 50% des loyers payés vont directement dans la poche des propriétaires. Les autres 50% se répartissent entre frais de réparation, taxes et assurances. Les locataires enrichissent donc des propriétaires déjà aisés. Ce système entretient les inégalités.

Les locataires comptent parmi eux, les personnes avec les plus petits revenus. Des études ont montré que globalement les logements des propriétaires sont en meilleur état que ceux des locataires. Il y a donc un choix fait par les propriétaires de rénover des espaces où iels habitent mais de ne pas forcément faire la même chose pour les logements qu'ils louent.

Les logements bruxellois sont plutôt mal isolés et anciens, surtout au centre-ville. Les locataires sont surreprésentés au centre, tandis que les propriétaires vivent plutôt en périphérie¹⁶.

Dans certaines situations, les petits propriétaires manquent d'argent pour rénover leur logement. Mais de manière générale, les propriétaires sont dans des situations économiques bien meilleures que celles de leurs locataires et iels pourraient dépenser plus pour rénover les biens loués.

PISTE D'ANIMATION 1

D'ACCORD, PAS D'ACCORD



OBJECTIF

Introduire les liens entre santé et logement



DURÉE

15 minutes



DÉROULEMENT

L'anim· demande aux participant·es de se lever et de se placer en ligne, côte à côté.

L'anim· lit ensuite la première phrase ci-dessous et demande à chacun·e d'avancer d'un grand pas s'ils sont tout à fait d'accord avec la phrase, d'un pas moyen s'ils sont plutôt d'accord ou de reculer s'ils ne sont pas d'accord.



Une fois les participant-es positionné-es, l'anim· leur demande d'expliquer leur déplacement. Les participant-es peuvent changer de place s'ils sont convaincu-es par les arguments des autres. Tout le monde reprend ensuite sa place initiale et l'anim· passe à la phrase suivante et ainsi de suite.



- ✦ Le logement et la santé, ce sont deux choses différentes.
- ✦ Les propriétaires louent des logements en mauvais état car ils n'ont pas les moyens de les entretenir.
- ✦ Les problèmes d'humidité sont en grande partie la faute des locataires.
- ✦ Le logement, on n'en parle pas à son médecin.

Pour compléter les réponses du groupe l'anim· peut lire des paragraphes de « *Quand ma santé est influencée par mon logement* » pp.6-7 et « *Des logements en mauvais état, des propriétaires dépassés par les charges ?* » p.13.

PISTE D'ANIMATION 2

TÉMOIGNAGES ET ENQUÊTES SUR LE MAL-LOGEMENT



OBJECTIF

Identifier les liens entre santé et logement et réfléchir aux causes de ces problèmes de santé



DURÉE

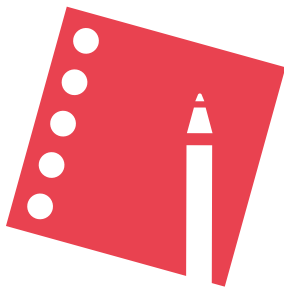
de 30 minutes à 1 heure



DÉROULEMENT

Créer des sous-groupes de 3 ou 4 personnes. Distribuer aux personnes des ressources à analyser selon leurs intérêts. Pages 18-19, retrouver une liste de ressources mélangeant témoignages audio, vidéos, articles de presse (en téléchargement).

Cette liste reste une proposition. L'anim· est invité·e à l'adapter selon les réalités de vie des participant·es et leur maîtrise de l'écrit.



Demander aux sous-groupes de prendre connaissance des ressources et de répondre à des questions comme :



- ◆ De quoi parle l'article, le podcast ou la vidéo ?
- ◆ Quels sont les problèmes soulevés ?
Quelles en sont les causes ?
- ◆ Qui sont les habitant-es ?
- ◆ Quelles sont les conséquences en termes de santé selon vous (santé mentale – physique – sociale) ?
- ◆ Comment éviter cela ?
- ◆ Qu'en pensez-vous ?
- ◆ Cela fait-il écho à d'autres situations similaires vécues ou rapportées par d'autres personnes ?
- ◆ La situation dont il est question vous paraît-elle être un exemple fréquent des problèmes dans les logements ?

L'anim· note les problèmes relevés en colonne, cela servira pour la Piste 4. Pour compléter les réponses du groupe l'anim· peut lire des paragraphes de « *Quand ma santé est influencée par mon logement* » pp.6-7 et « *Des logements en mauvais état, des propriétaires dépassés par les charges ?* » p.13.

Coupures de journaux - Audios - Vidéos

1 Logement (a)social - Allo, la direction ?, Nationale 4



Article de 3 pages sur des thématiques liées à des problèmes de canalisation et de coût de charges dans des logements sociaux.

2 Des logements sociaux qui abiment la santé, L Post



Article de 2 pages sur des problèmes d'humidité dans des logements sociaux à Molenbeek.

3 Vivre dans une « passoire énergétique », On n'est pas des Pigeons, Auvio, 2025



Vidéo de 3' sur les passoires énergétiques avec un locataire Bruxellois et une propriétaire wallonne.

4 Des locataires sociaux expriment leur ras-le-bol, Rtbfb, 2025



Vidéo de 4' sur un immeuble de logements sociaux à Molenbeek avec des problèmes de rénovations, pannes d'ascenseurs, etc.

5 Visite Logements sociaux Rue Amercœur, Soundcloud, 2025



Audio de 2'45 sur des logements sociaux à Liège avec des problèmes de logements trop chers, de gestion des logements sociaux et des expulsions.

↓ *Charleroi Eldorado des proprios - Mon logement me tue*



6 *Audrey*

Vidéo et/ou article sur une locataire ayant plusieurs problèmes dans son logement dont chauffage, électricité, moisissures, etc.

7 *Béatrice*

Vidéo et/ou article sur une locataire ayant des problèmes d'humidité dans son appartement.

8 *Coincés aux étages*

Article de 2 pages sur un incendie mortel dans un immeuble de logements sociaux à Charleroi.

↓ *Charleroi Eldorado des proprios - La tour qui se fissure*



Vidéo ou article de 2 pages sur un immeuble à Charleroi risquant de s'effondrer.

↓ *Le Cri des Locataires*



10 *Biskot*

Plusieurs audios d'une personne locataire vivant dans un appartement cumulant plusieurs problèmes.

11 *Alex*

Audios d'une personne locataire vivant dans un appartement avec des problèmes d'humidité et de bruit.

12 *Dominique*

Audios d'une personne locataire vivant dans un appartement avec des problèmes de tuyauterie, chauffage, gaz, etc.

PISTE D'ANIMATION 3

DISCUSSION SUR BASE D'IMAGES



OBJECTIF

Échanger autour des liens entre logement et santé



DURÉE

15 à 30 minutes



DÉROULEMENT

L'anim· pose des images en lien avec le logement et la santé sur la table. Iel demande ensuite aux participant·es :

- ◆ Choisissez une image qui vous parle le plus pour traiter des liens entre le logement et la santé.

L'anim· lance ensuite un tour de table en écoutant attentivement ce que chaque personne a à dire.

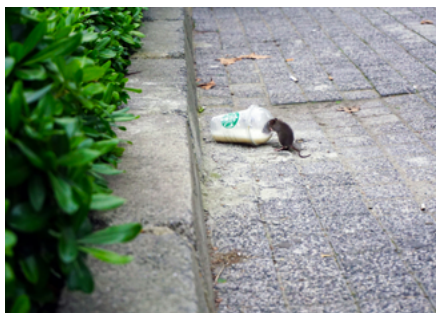
Pour compléter les réponses du groupe l'anim· peut lire des paragraphes de « *Quand ma santé est influencée par mon logement* » pp.6-7 et « *Des logements en mauvais état, des propriétaires dépassés par les charges ?* » p.13.



- ← Logement trop froid
- ✓ Logement trop chaud
- ↓ Logement trop petit



- Loyer trop cher
- ✗ Bruit
- ↓ Nuisibles





- ↑ incendie
- ↗ ascenseur en panne
- infiltrations



- ↑ champignons
- ↖ moisissures
- ← porte cassée



**LA LOI,
SES LIMITES,
LES ACTIONS
POSSIBLES**

Locations : les obligations des propriétaires

Un-e propriétaire qui loue son logement doit respecter des normes en matière de sécurité, de salubrité et d'équipements élémentaires. Le tableau ci-dessous en reprend les principales¹⁷. Ces normes peuvent être vues comme des manières de prévenir les risques et notamment sur la santé des locataires.

SÉCURITÉ	SALUBRITÉ	ÉQUIPEMENTS ÉLÉMENTAIRES
<ul style="list-style-type: none">* Stabilité du bâtiment* Électricité* Gaz* Chauffage* Égouts	<ul style="list-style-type: none">* Humidité* Parasites* Éclairage* Ventilation* Surfaces minimales* Hauteur des locaux* Accès au logement	<ul style="list-style-type: none">* Eau froide* Eau chaude* WC* Installation électrique* Chauffage* Équipement de cuisson* Détecteurs de fumée

Pour éviter tout problème de santé lié à des accidents domestiques, quelques recommandations existent. Nous renvoyons ici vers l'article ***Comment éviter les accidents domestiques?*** (Mutualité Chrétienne, 2024) qui aborde cette question en profondeur.

17 Chaque région a son code du logement, cependant les normes sont très semblables d'une région à l'autre. Pour consulter celles en région bruxelloise aller sur le site de Bruxelles Logement, et en Wallonie sur celui du SPW Logement.

PISTE D'ANIMATION 4

MON LOGEMENT EST-IL AUX NORMES ?



OBJECTIF

Découvrir les normes à respecter pour la location d'un logement



DURÉE

environ 30 minutes



DÉROULEMENT

L'anim· distribue le tableau des normes au groupe (en téléchargement). Un travail de vocabulaire peut être fait selon le niveau de français du groupe. Si le groupe a fait la piste 2 demandez-leur d'essayer de classer les problèmes selon les trois colonnes.

L'anim· propose ensuite aux participant·es de regarder les exemples concrets de ces normes de sécurité et demande au groupe :



- ◆ Est-ce qu'un des exemples vous a surpris ?
- ◆ Connaissez-vous ces obligations ?
- ◆ De manière générale pensez-vous qu'elles sont respectées ?
- ◆ D'autres commentaires ?

Les exemples ci-dessous ne reprennent que certaines des normes à respecter. L'anim· peut en citer d'autres en s'appuyant sur le tableau des réglementations en région bruxelloise et en Wallonie.

Aborder la question des réglementations peut être technique. Cependant, c'est essentiel d'en discuter car les normes, en matière de logement, sont trop peu respectées. Sans entrer dans des détails trop techniques, parler des règles à respecter permet d'avoir une idée sur l'état de son logement par rapport à la loi.

* Exemple 1

Pour garantir la dignité des personnes, les pièces doivent obligatoirement avoir une hauteur de 2,3 mètres sous le plafond (sauf pour la salle de bains et les toilettes) et 2,1 mètres si le plafond est en pente.

* Exemple 2

Les logements loués doivent être équipés d'installation permettant d'avoir de l'eau chaude et de l'eau froide dans la salle de bains et la cuisine.

Les lavabos, baignoires et douches doivent avoir un siphon et être raccordés aux égouts.

* Exemple 3

Les logements doivent être équipés de système de chauffage aux normes. Le logement doit pouvoir atteindre une température suffisante.

* Exemple 4

Les chambres et les pièces destinées au séjour et à la prise des repas doivent disposer d'une fenêtre ou d'un vélux. Pour les pièces en enfilade, les fenêtres des pièces d'à côté doivent être assez grandes.

* Exemple 5

Le système électrique doit être aux normes. Si ce n'est pas le cas, les propriétaires doivent demander à un-e professionnel-le de valider que les normes sont bien respectées.

* Exemple 6

Les chauffe-eaux au gaz ne disposant pas d'une évacuation de gaz brûlés vers l'extérieur, sont interdits.

* Exemple 7

Les pièces habitables du logement doivent disposer d'une ventilation ; soit une fenêtre donnant sur l'extérieur, soit un tuyau par lequel l'air peut être évacué vers l'extérieur, soit une ventilation.

Les évacuations doivent être équipées de grilles pour empêcher l'introduction d'animaux nuisibles (cafards, punaises de lit, rats...) ou d'eau.

* Exemple 8

La présence des champignons, parasites, insectes, volatiles ou rongeurs doit être évaluée dans des conditions normales d'utilisation du logement.

* Exemple 9

Chaque logement doit disposer d'une sonnette individuelle qui fonctionne.

Les parlophones et les gâches électriques pour ouvrir la porte de l'immeuble à distance doivent fonctionner.

Depuis 2026, de nouvelles normes existent à Bruxelles. Voici la plus importante : c'est aux propriétaires d'installer les équipements pour se chauffer dans les logements loués. Pour connaître les autres normes à respecter, voir le site de Bruxelles logement.

L'anim· peut conclure la piste en apportant les informations relatives à des organismes comme la DIRL, la direction de l'inspection régionale du logement (p.29) et l'ambulance verte (p.33). Ils peuvent être des ressources pour faire respecter les règles ou au minimum faire constater qu'il y a un problème.

QUE FAIRE QUAND LES NORMES NE SONT PAS RESPECTÉES ?

Malgré toutes les règles existantes, beaucoup de propriétaires ne les respectent pas. Réussir à faire respecter les lois est un enjeu de lutte. Dans le droit du travail, par exemple, le secteur est organisé avec des syndicats issus de luttes sociales. Dans le secteur du logement les luttes ont historiquement été moins fortes et les règlements sont plus durs à faire respecter.

Ce n'est pas pour autant qu'il n'y a rien à faire.

Voici quelques conseils utiles pour négocier avec son propriétaire :

- ◆ S'informer sur ses droits, beaucoup de documentations existent sur internet. Il est aussi possible de demander conseil auprès d'associations dont c'est le travail. Elles vous répondront gratuitement sur le fait que la situation soit légale ou pas. Ces associations peuvent aussi vous accompagner dans la rédaction de courriers envers vos propriétaires.
- ◆ Se rapprocher de syndicats des locataires pour se sentir moins seul-e et pouvoir s'appuyer sur ce que d'autres ont pu vivre.
- ◆ Si vous n'arrivez pas à faire changer les choses en échangeant avec votre propriétaire, les régions bruxelloise et wallonne disposent d'un service chargé de faire respecter ces normes.



DEMANDER UNE ENQUÊTE AUPRÈS DES SERVICES COMPÉTENTS :

L'EXEMPLE DE LA DIRL À BRUXELLES

C'est qui ?

Pour s'assurer du droit à un logement décent, à Bruxelles, la DIRL (Direction de l'Inspection Régionale du Logement) fait des contrôles dans les logements loués (ou qui vont l'être) sur base des 3 grands critères vus auparavant :

- ✦ **Sécurité** : stabilité et installations électriques, de gaz et de chauffage.
- ✦ **Salubrité** : présence d'humidité, parasites, éclairage naturel, ventilation, surface, hauteur sous plafond et accès.
- ✦ **Équipement** : eau chaude et froide, équipement électrique, chauffage, équipement de cuisson, sonnette et boîte aux lettres, détecteurs de fumée.

En Wallonie les enquêtes peuvent être faites par les communes ou par le Service Salubrité du SPW Logement, cela dépend.

À quelles occasions peut-il y avoir un contrôle ?

Le contrôle est effectué :

- ✦ Suite à une plainte, des locataires ou des communes, CPAS ou associations actives pour le logement, sur base d'informations recueillies.
- ✦ Suite à un avertissement de non-conformité émis par la Direction Allocations Loyers et Logements inoccupés.
- ✦ À la suite d'une demande d'attestation de contrôle de conformité pour un logement interdit à la location, introduite par la personne propriétaire pour lever cette interdiction.
- ✦ Suite à une demande de certificat de conformité de la personne propriétaire qui veut s'assurer que son logement répond bien aux normes de sécurité, de salubrité et d'équipement de base.

En outre, les inspecteurs de la DIRL réalisent une dizaine de visites par an à la demande du Parquet ou de la Police dans le cadre de poursuites pénales contre des bailleurs suspectés d'être des marchands de sommeil.

Après le contrôle

Si des problèmes sont relevés, le propriétaire a 12 mois pour faire les travaux nécessaires.

Si le contrôle observe une situation d'urgence (risque élevé d'incendie ou d'intoxication, par exemple), la DIRL va déclarer inhabitable le logement. Les locataires ne peuvent alors plus rester dans le logement.

Les solutions qui leur seront proposées sont :

- ♦ être hébergé-es si possible dans un des 9 logements de transit de la Région bruxelloise pour une durée maximale de 18 mois.
- ♦ être hébergé-es dans des centres d'hébergement d'urgence le temps de trouver une solution. La DIRL accompagne dans ce cas-là les locataires.

Si les locataires sont en logement social, des titres de priorité sont donnés pour qu'une solution soit rapidement trouvée.

Le top 5 des défauts constatés :

1	Dangerosité des installations électriques (16%).
2	Défauts liés à l'éclairage naturel et à l'état des châssis (14%).
	Défauts liés à la ventilation et l'humidité (14%).
4	Dangerosité des installations au gaz (11%).
5	Défauts de stabilité (10%) au sens large.

Quelques infos complémentaires sur la DURL

Pour porter plainte : il suffit de remplir un document en ligne IRISbox. Le formulaire demande une copie du bail et des preuves de paiement mais elles ne sont pas indispensables pour porter plainte. Après le dépôt de plainte, une personne de la DURL viendra contrôler le logement dans un délai de 4 mois.

Quand les logements sont déclarés inhabitables et que les locataires doivent partir, la DURL n'a pas assez de logements de transit pour les accueillir. Les communes dans lesquelles sont situés ces logements ont le devoir de reloger les locataires. Elles peuvent par exemple demander aux propriétaires de payer le logement de remplacement dans lequel habitent les locataires d'un logement déclaré inhabitable. Aucune commune n'a encore utilisé ce droit.

Le service de la DURL a des limites, les délais sont longs et les locataires ne sont pas suffisamment protégés quand leur logement est déclaré inhabitable. Cependant, la DURL réalise environ 1 500 inspections par an et peut obliger les propriétaires à faire les travaux notamment via des amendes. Leurs montants peuvent varier de 2 000 à 25 000 euros, c'est la DURL qui les fixe, souvent sur base du loyer demandé. En 2024, le montant des amendes s'élevait à plus d'un million d'euros.

2

Que faire si je suis malade à cause de mon logement?

Aller voir un-e médecin pour lier santé et logement

Les médecins peuvent établir un lien entre des problèmes de santé et le logement. C'est déjà une première étape pour comprendre le problème auquel on fait face.

Ensuite, le ou la locataire peut essayer de discuter avec son propriétaire, avec ce papier, et espérer négocier des rénovations.

Si la personne propriétaire ne veut pas, il est possible de faire appel au service compétent (DIRL à Bruxelles, services communaux ou SPW Logement en Wallonie) pour que des inspecteur-ices viennent contrôler le logement. Iels pourront contraindre les propriétaires à faire des travaux, ou reconnaître que le logement est insalubre, dans ce cas le logement sera déclaré **inhabitable**.

Si le logement est dit « inhabitable », les locataires doivent partir et pourront être accueilli-es dans des logements de transit en attendant que les travaux soient faits ou en attendant qu'ils retrouvent un autre logement. Cependant, suite à cela beaucoup ne retournent pas dans les logements car les travaux n'ont pas été faits ou les propriétaires augmentent les prix des loyers après les rénovations.

L'EXEMPLE DE L'AMBULANCE VERTE [AUSSI APPELÉE CRIPI]

C'est qui ?

Le CRIPI (Cellule régionale d'intervention en pollution intérieure) est un service financé par la Région bruxelloise où des personnes se déplacent dans des logements pour vérifier qu'il n'y a pas des problèmes de pollution risquant d'impacter la santé des locataires. Leur intervention est gratuite. En Wallonie ce service s'appelle le SAMI (Service d'Analyse des Milieux Intérieurs) et fonctionne de manière similaire.

Comment ça marche ?

Sur demande médicale écrite et motivée, un-e médecin contacte l'ambulance verte pour qu'ils viennent faire une expertise. Ils font alors des mesures dans le logement, notamment en présence de moisissures, sur les bactéries présentes et rendent un rapport. Si ces bactéries correspondent à celles présentes dans les prises de sang des patient-es, un lien direct peut être établi.

Quels résultats ?

Depuis 20 ans, l'ambulance verte réalise, à Bruxelles, environ 200 enquêtes par an. 57% des patient-es vont mieux 1 an après l'intervention CRIPI (dont 18% nettement mieux). 8% n'ont observé aucune amélioration et pour 35%, le médecin n'a pas répondu à la question.

Un nombre important de problèmes de santé ne sont pas solutionnés car les propriétaires ne font pas les travaux nécessaires pour en résoudre les causes.

Les problèmes d'humidité et de moisissures sont les plus couramment rencontrés. Viennent ensuite les acariens et les polluants chimiques¹⁸.

¹⁸ Voir leur site en ligne, *L'ambulance verte bruxelloise*.

Des limites

Les patient·es ne veulent parfois pas utiliser le rapport du CRIPI comme moyen de pression pour que des rénovations soient faites car iels craignent que leur logement soit jugé insalubre et qu'iels doivent déménager dans un logement plus cher.

À savoir : les locataires qui se lancent dans la démarche peuvent **arrêter la procédure** s'iels ne veulent pas que leurs logements soient déclarés insalubres. La démarche n'est pour autant jamais inutile car elle permet souvent aux personnes de savoir si leurs problèmes de santé sont liés ou non à leur logement.

Il peut arriver que même après que le lien soit établi, l'état global du logement ne s'améliore pas et que ça génère beaucoup de **déception**. Cependant, avoir la confirmation que les problèmes viennent du logement, est souvent une étape importante pour des personnes cherchant à comprendre les origines d'un mauvais état de santé.

Les visites du CRIPI sont limitées par le nombre de salarié·es (**3 personnes**). Les salarié·es espèrent qu'un nombre limité de personnes fassent appel à elleux car sinon, iels seraient débordé·es. Le nombre de demandes enregistrées est donc lié à leur capacité de travail. On peut avancer que si plus de personnes travaillaient dans ce service, il y aurait plus de demandes.

Le CRIPI fait un travail de sensibilisation auprès des médecins sur les liens entre santé et logement. Plus les médecins sont sensibilisé-es, plus iels font appel au CRIPI. La petite équipe du CRIPI ne peut pas **sensibiliser largement** les médecins, sur tous les problèmes. Iels sont majoritairement sensibilisé-es aux problèmes d'humidité mais très peu aux pollutions des meubles ou des peintures. En conséquence, très peu de cas concernent cette question.

Le rapport du CRIPI n'a **pas de poids juridique**, ce qui limite le pouvoir du service. Dans le cadre d'un procès, le juge de paix peut décider de ne pas en tenir compte. Cependant, ce service permet à des personnes en mauvaise santé de comprendre d'où vient le problème. De plus, les travailleur-euses se déplacent chez les personnes, les écoutent, regardent les problèmes dans le logement ce qui permet aux personnes de se sentir au minimum considérées voire soutenues face à leurs problèmes.

Quand il y a des problèmes respiratoires, les liens peuvent rapidement être faits. C'est le principal problème de santé qui est rapporté, suivent ensuite les problèmes de peau et des symptômes plus généraux.

Le CRIPI craint des **coupes budgétaires** à venir, dans ce cas iels se concentreraient sur de la sensibilisation aux bons comportements à adopter dans son logement. Cela redirigerait les responsabilités sur les locataires alors que les causes sont principalement dues à l'état général du bâti et ne peuvent être résolues individuellement.

The image features a bold, abstract graphic design. A large, vibrant red shape, resembling a stylized letter 'C' or a thick curved line, dominates the center. This red shape is set against a dark blue background. The text 'FAIRE BOUGER LES CHOSES' is written in a clean, white, sans-serif font, positioned over the red shape. The overall composition is dynamic and modern.

**FAIRE
BOUGER
LES CHOSES**

PISTE D'ANIMATION 5

DES ACTIONS RÉALISÉES



OBJECTIF

Visibiliser les actions menées pour améliorer le secteur du logement



DURÉE

15 à 30 minutes



DÉROULEMENT

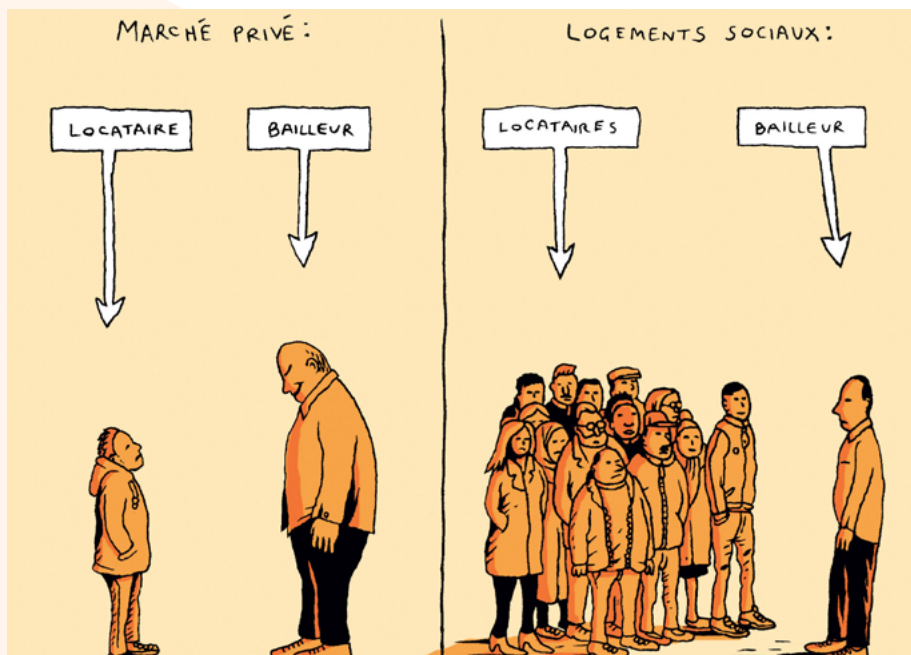
Selon les intérêts du groupe, l'anim· peut présenter au groupe certaines des actions présentées ci-dessous. L'anim· peut ensuite leur demander :



- ◆ Aviez-vous déjà entendu parler de ces actions ? Qu'est-ce que ça vous fait d'en entendre parler ?
- ◆ Vous paraissent-elles dures à mettre en place ?
- ◆ Participeriez-vous à certaines de ces actions ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?

— Le tribunal ordonne aux propriétaires de baisser les loyers

Une première victoire a été obtenue le 15 janvier 2019, lorsque « la justice de paix de Saint-Gilles a, pour la première fois dans l'histoire belge du droit au logement, condamné des propriétaires à ramener les loyers abusivement réclamés à un montant plus raisonnablement proportionné aux faibles qualités du logement. Neuf mille euros ont été ainsi remboursés aux locataires alors même que les bailleurs réclamaient plus de six mille euros d'impayés ».



© Manu Scordia

— Réparation de l'ascenseur dans des logements sociaux de Peterbos (Anderlecht)

Habiter dans un immeuble de 15 étages dont les ascenseurs sont tombés en panne, cela veut dire plus de 200 marches à monter et à descendre quotidiennement si on habite les derniers étages.

C'est ce que vivent Omar et les quelque 600 autres locataires de l'immeuble 2 du parc du Peterbos depuis 15 jours! « En plus, ce n'est pas la première fois qu'ils tombent en panne! Et c'est loin d'être le seul problème dans cet immeuble. Il y a des personnes âgées qui vivent aux étages. Sans parler des personnes à mobilité réduite, des enfants ou des personnes avec un problème de santé. Même les médecins, les assistants sociaux ou les kinés ne veulent plus venir », dénonce-t-il.

Avec une septantaine d'autres locataires, ils ont décidé de faire bouger les choses, ce lundi. « Nous sommes allés voir la police, parce que c'est le premier contact des citoyens qui se sentent en danger, puis les pompiers, puis la justice de paix », explique José Garcia, secrétaire général du syndicat des locataires.

Vers midi, ils ont été entendus au siège de Comensia qui gère des milliers de logements sociaux à Bruxelles. La société a promis qu'un réparateur de Schindler passerait dans la journée ou qu'elle prendrait contact avec une autre société si cela n'était pas possible.

Ils reconnaissent également que le bâtiment n'est pas spécialement en bon état et promettent de faire quelque chose pour régler la situation au plus vite. Preuve en est, ce lundi vers 15h20, un réparateur était sur place pour réparer l'ascenseur. Une réparation très rapide qui soulage les locataires qui se demandent quand même pourquoi ils ont dû attendre l'intervention pendant deux semaines.

— **Happening pendant un conseil communal**

L'année dernière à Molenbeek, des habitant·es en lien avec la maison de quartier Bonnevie se sont déguisé·es en champignons et sont allé·es ainsi chanter durant le premier conseil communal de la nouvelle municipalité : « Les champignons dans nos assiettes, pas sur nos murs ! ».

Leur objectif visait à rappeler aux politiques l'importance de traiter les problèmes d'insalubrité dans les logements à Molenbeek.

— **Une grille des loyers contraignante**

Cette grille a été votée au parlement bruxellois en mai 2025 par une majorité alternative de gauche¹⁹. Les propriétaires demandant des loyers abusifs peuvent se voir obligé·es de les réduire.

Dans les faits, les procédures pour faire reconnaître qu'un loyer est abusif restent longues et trop complexes²⁰, mais la loi existe et c'est un premier pas pour réguler les prix des loyers et lutter contre la hausse continue des prix des loyers à Bruxelles.

— **Rassemblement festif devant le syndicat des propriétaires**

Dans le cadre de la semaine de mobilisation pour le droit au logement, des habitant·es de Liège se rassemblent devant le syndicat des propriétaires pour dénoncer la mauve isolation des logements.

¹⁹ BX1, *L'ordonnance contre les loyers abusifs adoptée*, avril 2025.

²⁰ Rapport d'enquête sur la commission paritaire locative en région Bruxelles-Capitale, *Lutte contre les loyers abusifs : des mesures insuffisantes, inefficaces et qui mettent en danger les locataires*, Wuune syndicat d'habitant·es, 2025.

Rassemblement sur une place communale pour dénoncer des problèmes liant logement et santé

Sur un lieu de passage, des grandes affiches avec des témoignages et des chiffres sur les liens entre le logement et la santé sont disposés. Les passant-es sont amené-es à s'arrêter devant les chiffres et à réagir s'ils le souhaitent.

L'objectif est de montrer que les problèmes d'humidité, de passoires énergétiques, de logements trop chers ou trop petits concernent énormément de monde et qu'il faut une réponse politique, collective, à ces problèmes.



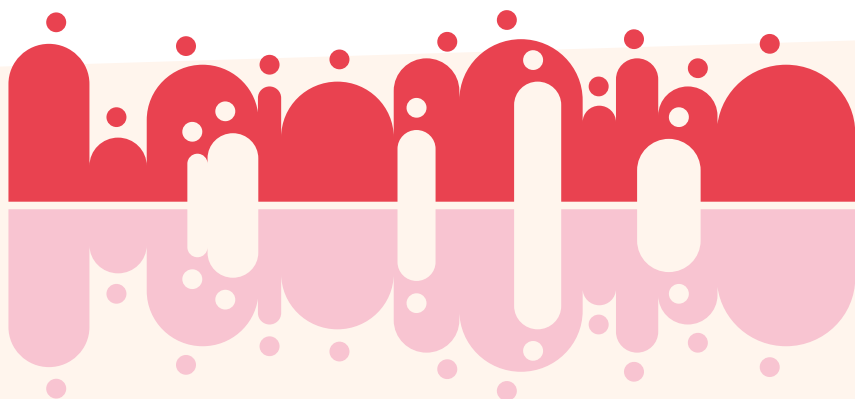
Photo : Housing Action Days

L'anim· peut conclure la piste en partageant les informations ci-dessous.

AGIR COLLECTIVEMENT

Pour améliorer les lois existantes, faire qu'elles soient appliquées et gagner de nouveaux droits, il n'y a qu'un seul moyen : lutter collectivement pour le droit au logement !

- ◆ Rendre les problèmes collectifs et s'organiser ensemble permet de créer de la solidarité et d'être plus fort-es face aux propriétaires irresponsables, aux bailleurs sociaux négligents ou aux décideur-euses politiques. Cela permet également de montrer qu'il faut des réponses collectives aux problèmes qui ne sont pas des cas individuels isolés.
- ◆ Parler de ses problèmes de logement permet de se rendre compte que ce ne sont pas des problèmes individuels mais des problèmes collectifs. Plus les problèmes de logement seront rendus visibles et collectivisés plus il est probable que les choses changent.
- ◆ La force des locataires est d'être nombreux et nombreuses (67% des habitant-es de la Région bruxelloise) et de pouvoir collectivement dénoncer la situation.



Pour lutter il existe toutes sortes de moyens comme :

- ✦ Créer un comité de quartier
- ✦ Rejoindre un syndicat de locataires
- ✦ Faire une interpellation communale
- ✦ Organiser une marche pour le logement
- ✦ Lancer une pétition
- ✦ Rendre publics les problèmes de logement

Pour creuser les actions possibles et les manières de se mobiliser nous vous renvoyons vers l'outil « *Parlons Politique* » de Cultures& Santé et « *Le guide de mobilisation pour le logement* » paru en 2025 et édité par l'asbl la Fébul.

SE DÉBROUILLER SOI-MÊME

Il arrive que certains problèmes que l'on rencontre dans son logement puissent être améliorés grâce à certains comportements. Nous avons repris ci-dessous quelques conseils.

Cependant, dans la majorité des cas, les problèmes viennent du bâtiment et doivent être résolus par les propriétaires. Le manque de logements abordables met les locataires dans une relation déséquilibrée vis-à-vis de leur propriétaire. Malgré ces actions et lois, les propriétaires se retrouvent avec un champ relativement libre pour demander des loyers élevés et ne pas toujours faire les réparations nécessaires.

De fait, iels savent très bien que, dans un marché locatif avec une forte demande et une offre réduite, iels arriveront presque toujours à louer leurs biens.

Les problèmes de logement en mauvais état sont structurels. Nous tenions, avant de partager ces conseils de comportements individuels, à le rappeler²¹.



²¹ Pour approfondir le sujet via un outil pédagogique, voir *Ma maison en bonne santé*, 2025.



CHAUFFER / AÉRER

- ◆ Chauffer de manière à éviter les écarts de température à plus ou moins 20°C (18°C pour les chambres). Bien aérer (si possible plusieurs fois par jour).



MOISSISSURES PAPIER PEINT

- ◆ Le papier peint moisi doit être enlevé. Les murs doivent être ensuite nettoyés et séchés.
- ◆ Une couche de peinture doit être appliquée pour encapsuler les moisissures qui n'auraient pas été éliminées.



ACARIENS

- ◆ La présence de tentures, tapis, coussins et meubles recouverts de tissus doit être limitée. Si possible choisir des textiles supportant un lavage à 60°C.
- ◆ Aspirer fréquemment et notamment les matelas.
- ◆ Choisir des oreillers et des couettes synthétique (et non à plumes) lavable à 60°C.



FORMALDÉHYDE (gaz polluant très répandu dans les logements)

- ◆ Le formaldéhyde peut être présent dans des logements. Pour réduire ce gaz, il faut :
 - * Limiter la présence de plaques de bois agglomérés
 - * Éviter les colles, peintures à base de formaldéhyde
 - * Aérer le plus possible
 - * Ne pas fumer dans la maison.

PISTE D'ANIMATION 6

PRESCRIPTIONS FACE À UN SECTEUR MALADE



OBJECTIF

Réfléchir collectivement à des idées pour améliorer le secteur du logement



DURÉE

15 - 30 minutes



DÉROULEMENT

Faites des sous-groupes de 3 ou 4 personnes. Distribuez-leur une prescription des locataires. Proposez-leur de réfléchir à une des problématiques soulevées pendant l'atelier et de remplir l'ordonnance. Demandez à chaque sous-groupe de présenter le cas sur lequel iels ont travaillé et l'ordonnance imaginée. Faites passer tous les sous-groupes, puis demandez aux autres personnes du groupe si elles souhaitent ajouter des éléments qui n'ont pas été soulevés.

Vous pouvez conclure en annonçant que chaque année fin mars, une semaine d'actions européenne pour le logement nommée « Housing Action Days » a lieu. Pour en savoir plus pour ce qui se passe en Belgique, retrouvez les infos et les dates sur le site housing-action-day.be



**PREUVE DE PRESCRIPTION
DES LOCATAIRES**

Veuillez présenter ce document à votre propriétaire pour vous délivrer les remèdes prescrits

Prescripteur·ice :

Bénéficiaire :

Contenu de la prescription

1	
2	
3	
4	
5	

Attention :

Date :

Date de fin pour l'exécution :

CONCLUSION

Ainsi, si l'on veut mener des politiques pour améliorer la santé des personnes vivant en Belgique, il est essentiel de se pencher sur la question du logement et de mettre des moyens pour qu'au minimum les réglementations soient respectées. Le secteur du logement n'est pas un marché comme un autre, il repose sur l'accès à un bien essentiel pour chaque personne. Tout bailleur louant un appartement ou une maison a une responsabilité envers ses locataires, à savoir proposer un bien accessible leur permettant de pouvoir vivre dignement.

En parallèle, des politiques plus ambitieuses doivent être menées pour faire en sorte que les logements soient une ressource qui permette à chacun-e d'être en bonne santé.

Le logement est un droit, tout le monde a le droit à un logement digne. Pour avancer vers cela, voici les 5 revendications clés du secteur du logement :

- ◆ Baisse des loyers
- ◆ Arrêt des expulsions
- ◆ Construction massive de logements sociaux
- ◆ Régularisation des sans papiers
- ◆ Fin du sans chez-soirisme

Bibliographie & Ressources

RÉFÉRENCES ÉCRITES

Syndicat Wuune, *Lutte contre les loyers abusifs, rapport d'enquête sur la commission paritaire locative*, 2025.

Bruxelles Logement, *Tableau comparatif entre les normes avant et après 2026*, 2025.

Rapport annuel : le baromètre social de l'Observatoire du Social et de la Santé de Bruxelles, 2023.

Solidaris, *Enquête : comment les belges perçoivent-ils l'incidence du logement sur leurs santé ?*, 2023.

Hugo Périlleux, *Bruxelles Rentière : Enquête sur le marché locatif privé qui amplifie les inégalités sociales à Bruxelles*, Médor, 2024.

Nationale 4, *Le calvaire des locataires, 1 an d'enquête sur le sujet*.

Le Soir, *Un logement sur huit provoque des problèmes de santé*, Le Soir, 2023.

CIEP, *Livret Noir du mal-logement en région Liégeoise*, 2024.

Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté, *Logement et santé, des inséparables*, Education Santé, Nov. 2025.

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Housing Action Day, *Guide de mobilisation pour le logement*, 2025.

Associations du logement dont **La Rue** et **Bonnevie**, *Ma maison en bonne santé*, 2025.

Cultures&Santé, **IEB**, **Bonnevie**, **Bral**, **CRU**, *J'y suis j'y reste ! Un jeu pour lutter contre la gentrification*, 2025.

VIDÉOS - PODCAST

Rtbf, *Vivre dans une «passoire énergétique» : comment payer?*, On n'est pas des Pigeons, novembre 2025.

Rtbf, *Des locataires sociaux expriment leur ras-le-bol*, juin 2025.

Le Cri des Locataires, témoignages audios, 2025.

ASSOCIATIONS, COLLECTIFS OU SYNDICATS LUTTANT POUR LE LOGEMENT

En région Bruxelloise :

Des associations professionnelles du logement

→ Asbl La Rue, Maison de quartier Bonnevie, Rassemblement bruxellois pour le droit à l'habitat, l'atelier des droits sociaux, Habitat et Rénovation, Angela D, Source Asbl, la Fébul etc.

Des collectifs de défense des locataires

→ Syndicat des locataires Wuune, syndicat des locataires Marolliens, syndicat des locataires logement social, le front anti-expulsion, l'Union des Locataires Sociaux de Molenbeek etc.

En région Wallonne :

Des associations professionnelles du logement

→ Solidarités nouvelles (Charleroi), DAL Tournai, Réseau Wallon de Lutte pour l'Habitat, Urbagora (Liège), etc.

Des collectifs de défense des locataires

→ Luune (Namur), Carolocataires (Charleroi), Syndicat Liégeois des locataires (Liège), etc.

EN TÉLÉCHARGEMENT :



Articles de presse

Tableau des normes avec exemples

Prescription pour un secteur du logement malade

Crédits Photo :

Logement trop chaud : Akshar Dave

Logement trop froid : Rue89 Strasbourg

Logement trop petit : Fondation pour le
Logement

Loyers trop élevés : Jan Slangen

Nuisibles : Mert Guller

Bruit : Vitaly Gariev

Incendie : Nationale4

Ascenseur en panne : Le Courrier de
l'Ouest

Infiltrations : Lawrence Sinclair

Moisissures : Alexander Davronov

Champignons : Jessica Rigollot

Porte cassée : Nationale4



www.cultures-sante.be